

Barème TTC honoraires Tony BERTHELOT

Immobilier traditionnel et ancien

Applicable à compter du 15 février 2021

A l'exclusion du neuf (VEFA), commerce et immobilier d'entreprise

Mandat de vente : A charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat

Prix de vente net	Taux
0 à 60 000€	Forfait 5 000€
60 001 à 80 000€	Forfait 5 500€
80 001 à 120 000€	Forfait 6 000€
120 001 à 140 000€	Forfait 6 500€
140 001 à 160 000€	Forfait 7 000€
160 001 à 180 000€	Forfait 8 000€
180 001 à 200 000€	Forfait 8 500€
200 001 à 220 000€	Forfait 9 000€
220 001 à 250 000€	Forfait 9 500€
250 001 à 270 000€	Forfait 10 000€
270 001 à 300 000€	Forfait 11 000€
Prix de vente supérieur ou égal à 300 001 €	3,8% du prix net vendeur

Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées (Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017).

Mandat de recherche : Honoraires à la charge de l'acquéreur selon barème ci-dessus.

Barème TTC honoraires de location

Immobilier traditionnel, ancien et neuf

Applicable à compter du 15 février 2021

Honoraires à la charge du bailleur

- Entremise : 160€ TTC
- Visite, constitution du dossier : indice ALUR au m² suivant la zone concernée*

Honoraires à la charge du locataire

- Visite, constitution du dossier : indice ALUR au m² suivant la zone concernée*

*Trois zones :

- Zone très tendue : 12€ /m²
- Zone tendue : 10€ /m²
- Zone non tendue : 8€ /m²

Les honoraires seront dus à la signature d'un bail de location et directement payés le(s) locataire(s) et le(s) bailleur(s)

Les honoraires à la charge du locataire ne pourront être supérieurs à ceux du bailleur.

Le conseiller n'est pas habilité à rédiger le bail commercial, ni l'état des lieux.

Barème HT honoraires

Cession de fonds de commerces, droit au bail et vente de locaux commerciaux

Applicable à compter du 15 février 2021

PRIX DE VENTE	Montant des honoraires
Prix vente < ou égal A 100 000€	Forfait de 9 000€ HT*
Prix vente de 100 001€ A 200 000€	8,5% HT** du prix de vente
Prix vente de 200 001€ A 300 000€	7,5% HT** du prix de vente
Prix vente supérieur ou égal A 300 001€	6 % HT** du prix de vente

Les honoraires de cession (hors location), qu'ils soient à la charge du vendeur ou de l'acquéreur, ne peuvent dépasser 10 % HT du prix de vente.

- *TVA en vigueur en sus
- ** Pourcentage sur le prix de vente (TVA en sus)
- (1) Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées ***
- *** note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/17

Barème HT honoraires

Spécifique Immeubles de rapport

Applicable à compter du 15 février 2021

PRIX DE VENTE	Montant des honoraires
Prix vente < ou égal A 100 000€	Forfait de 8 000€ HT*
Prix vente de 100 001€ A 150 000€	7% HT** du prix de vente
Prix vente de 150 001€ A 200 000€	6% HT** du prix de vente
Prix vente de 200 001€ A 250 000€	5,5% HT** du prix de vente
Prix vente de 250 001€ A 300 000€	5% HT** du prix de vente
Prix vente supérieur ou égal A 300 001€	4,5% HT** du prix de vente

Les honoraires de cession (hors location), qu'ils soient à la charge du vendeur ou de l'acquéreur, ne peuvent dépasser 10 % HT du prix de vente.

- *TVA en vigueur en sus
- ** Pourcentage sur le prix de vente (TVA en sus)
- (2) Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées ***
- *** note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/17

Barème HT honoraires location

Locaux commerciaux y compris location-gérance (1)

Taux recommandés à ne jamais dépasser

TARIF LOCATION	Montant des honoraires
Locaux et terrains Commerciaux, artisanaux, Industriel, bureaux, Entrepôts, garages ...	30 % HT* du loyer annuel Facial *** (ou de la redevance Si location-gérance) sur tout type de bail (Professionnel, commercial, de courte Durée...)
Location avec pas de porte D'un montant minimum de 5 000€ HT (6 000€ TTC)	Voir honoraires fonds de commerce

Le conseiller n'est pas habilité à rédiger le bail commercial, ni l'état des lieux.
L'état des lieux et la rédaction du bail peuvent être établis par avocats, huissiers, notaires, ou tous professionnels habilités,
à la demande du propriétaire et/ou du locataire. Les honoraires convenus avec le rédacteur seront alors directement payés
par l'intéressé.

Avec option d'achat (1)

HONORAIRES	Montant des honoraires
Locaux et terrains Commerciaux, artisanaux, Industriels, bureaux, Entrepôts, garages...	30 % HT* du loyer annuel Facial *** des baux professionnels, Commerciaux, et de courte durée + 50 % des honoraires Prévus dans notre barème Honoraires sur locaux commerciaux

* TVA en vigueur en sus

** Pourcentage sur le prix de vente (TVA en sus)

*** Valeur du loyer inscrit sur le bail

(1) Il est précisé que les prix ci-dessous doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions.
Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des
conditions pratiquées****

**** Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/17